

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME PARENT CAROLINE
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1341297580252

Référence du document : 21 B0 3361341 94
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Numéro FIP 210 10 83 6983437789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 14/04/2021

Somme qui vous est remboursée

430,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.
Vous serez remboursé à l'été 2021.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 78 063
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1		Enfant(1)	Total
Détail des revenus				
Salaires.....	81124		0	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 8112			
Pensions alimentaires perçues.....			4800	
Abattement spécial de 10%.....			- 788	
Salaires, pensions, rentes nets.....	73012		4012	77024
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				1092
Revenu brut global.....				78116
CSG déductible.....				- 64
Revenu imposable.....				78052
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	11
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 12646
Impôt avant réductions d'impôt.....				12646
REDUCTIONS D'IMPOT ^{15 18}	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			153	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 153
Impôt proportionnel.....				+ 1
Impôt total avant crédits d'impôt.....				12494
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1		1	- 1
Emploi salarié à domicile.....	5056		5056	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 2528
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				9965
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		1092	1092	
BASE IMPOSABLE.....		1092	1092	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		106	82	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	T	2							2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Total des prélèvements sociaux nets				188
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....				74

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :				9965
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :.....	-			11829
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :.....	-			108
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....	+			1478
Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....				- 494

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		CSG-CRDS		PSOL
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :.....		106		82
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		- 70		- 54
		36		28
Solde des prélèvements sociaux 2020 ⁵³ :				64

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE..... 430

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵..... **78063**

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹..... 11

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....		Déclar. 1		27063
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....			6177	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+		6705	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+		8143	
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+		7301	
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	=		28326	